

Commune de Puissalicon

**DELIBERATION N° 2026-26**  
**Désignation du représentant au syndicat mixte Hérault Energies**

Convocation du 27/03/2026  
Séance du 31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

**Présents** : FARENC Michel – FERRE Gérard – AMEN-LORENTE Marie – SERMET Nicolas – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – DANDLER Corinne – JAUVERT Daniel – ROYER Marie-Jeanne – CHOUIN Florian – DELABARRE Gwendoline – ROQUES Clement – HOULES Nicolas – MACHO Anthony

**Absente** : DELAPORTE Celine (pouvoir à MACHO)

**Secrétaire de séance** : AMEN-LORENTE Marie

Conformément à l'article 9 ses statuts, le Syndicat mixte, HERAULT ENERGIES, renouvèle son Comité syndical à la suite des élections municipales.

A ce titre, Le Maire expose au conseil municipal les compétences transférées par la commune au Syndicat afin de pouvoir bénéficier dans ce domaine d'un meilleur service, à un coût plus intéressant pour les finances communales.

Le représentant communal auprès du Syndicat a pour mission d'être un relai des préoccupations de la commune et de rendre compte auprès de celles-ci des actions syndicales sur l'ensemble de son territoire.

En vertu des statuts, modifiés en octobre dernier, le représentant est également électeur au sein du collège des communes de moins de 40 000 habitants, pour procéder à l'élection des 17 délégués correspondants.

Le conseil municipal est informé que cette élection se tiendra début juin pour permettre l'installation du nouveau Comité syndical en amont de l'Assemblée générale du 24 juin prochain, à laquelle le représentant communal sera invité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16 ;

Vu l'article 9 et suivants des statuts d'HERAULT ENERGIES,

Vu la délibération du Conseil municipal demandant l'adhésion de la commune au Syndicat mixte,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Désigne** Michel FARENC comme représentant de la commune auprès d'Hérault-Energies

**Précise** que Michel FARENC sera électeur pour désigner les délégués représentants les communes de moins de 40 000 habitants au sein du Comité syndical.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désignation.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmission au représentant de l'état le 01/04/2026  
Publication sur le site internet de la Commune le 01/04/2026

Marie AMEN-LORENTE  
Secrétaire de séance

Michel FARENC  
Maire

